



## Tarification 2019-2020

La tarification est établie par tranche selon le quotient familial. (Demande de la CAF)

La prestation est facturée à l'heure.

Toute heure entamée sera due.

Une pénalité de 5€ sera facturée pour tout dépassement au-delà de 18h30, heure de fermeture de l'accueil périscolaire.

	<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif horaire</b>
<b>QF 1</b>	<i>Inférieur à 1150 €</i>	0,80 €
<b>QF 2</b>	<i>Compris entre 1150€ et 1700 €</i>	1,05 €
<b>QF 3</b>	<i>Supérieur à 1700€</i>	1,30 €